



## FRANCE

# Le gouvernement change les règles de nomination des recteurs

L'énarque Charline Avenel, camarade de promotion du chef de l'Etat, pourrait en bénéficier en rejoignant l'académie de Versailles

Charline Avenel a-t-elle le profil pour devenir rectrice de Versailles, l'académie la plus grande de France avec son million d'élèves ? Alors qu'il semble acquis que l'actuelle secrétaire générale de Sciences Po, énarque de 40 ans, succédera cet automne au recteur Daniel Filâtre, sur le point de partir en retraite, son CV est devenu l'objet de débats. Pas de doutes sur ses compétences, reconnaissent les spécialistes du système éducatif. Diplômée de Sciences Po puis de l'ENA, M<sup>me</sup> Avenel a commencé sa carrière au ministère des finances avant de rejoindre, il y a dix ans, le cabinet de Valérie Pécresse au ministère de l'enseignement supérieur. Elle a ensuite contribué, rue Saint-Guillaume, à « solder les séquelles de la grave crise que l'institut a traversée » après le décès de Richard Descoings, d'après Frédé-

ric Mion, son actuel directeur.

Mais c'est la proximité de cette énarque avec le chef de l'Etat – elle est issue, comme Emmanuel Macron, de la promotion « Senghor » – qu'ont immédiatement relevée les commentateurs. Au point de donner une tournure politique à cette promotion potentielle, après la nomination, elle aussi controversée, de l'écrivain Philippe Besson, un non diplomate, comme consul à Los Angeles.

A l'Elysée, on dément : « Nous ne sommes pas à l'initiative de cette proposition qui vient des ministres de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, et de l'enseignement supérieur, Frédérique Vidal. » Rue de Grenelle, on le confirme, sans officialiser encore la nomination de la nouvelle rectrice. « Cela n'a rien d'une question personnelle », réagit-on à l'enseignement supé-



rieur, en insistant sur la dynamique déjà enclenchée d'une « ouverture de la haute administration à de nouveaux profils ».

La rumeur de la nomination de Charline Avenel avait commencé à circuler cet été; elle l'a elle-même annoncé devant des personnels de Sciences Po le 27 septembre, confie une source au *Monde*. Il manquait quelques lignes sur son CV pour lui permettre d'accéder à la fonction: une habilitation à diriger des recherches – ou « HDR », dans le jargon universitaire. Un cinquième seulement des recteurs peut s'en passer depuis l'assouplissement des règles de recrutement il y a une dizaine d'années. Mais les postes de ces recteurs dits « non universitaires » (six sur trente au total) sont déjà tous occupés en cette rentrée. Ce problème vient d'être évacué. Un décret présenté en conseil des ministres, mercredi 3 octobre, et publié au *Journal officiel* jeudi, rehausse le seuil en question de recteurs atypiques de 20% à 40%, et supprime les deux conditions jusqu'ici requises pour les nommer: avoir au moins dix ans d'expérience dans l'éducation, ou trois ans comme directeur d'administration centrale notamment.

#### « Fait du prince »

Il n'en fallait pas plus pour que bon nombre d'observateurs y voient une illustration du « fait du prince ». Mercredi, *L'Obs* évoquait un « texte de circonstance » permettant au chef de l'Etat de « bombarder une camarade de promotion ». Plusieurs syndicats d'enseignants s'étaient opposés au texte lors de sa présentation au Conseil supérieur de l'éducation, le 20 septembre. Sud Education dé-

nonce une « évolution qui vise à toujours plus promouvoir une haute fonction publique du copinage et des réseaux ». « On ne change pas la loi comme ça, sans concertation, fait valoir Franck Loureiro, du SGEN-CFDT. Le recteur, qui est aussi chancelier des universités, doit pouvoir répondre aux problématiques de l'enseignement supérieur, encore plus alors que la loi orientation et réussite des étudiants a renforcé son rôle. »

Derrière la polémique, la question posée est celle des compétences attendues chez des « super-recteurs » qui devraient être moitié moins (13 et non plus 30) avec la réforme attendue, à l'horizon 2020, des académies. Plus que le profil universitaire (ou non) des prétendants, c'est « leur maîtrise des dossiers, leur capacité à mener un dialogue social, leur aptitude à encourager l'innovation ou à bien gérer les ressources humaines » qui importent pour Christian Chevalier, ancien porte-parole du SE-UNSA. La gestion des personnels est un point crucial à Versailles, académie destinée à fusionner avec ses deux voisines, Paris et Créteil.

Concernant M<sup>me</sup> Avenel, les jeux ne sont pas totalement faits: une commission ad hoc, présidée par un conseiller d'Etat, doit encore valider l'aptitude de l'intéressée à exercer la fonction de rectrice. Sollicitée, cette dernière n'a pas répondu à nos questions. Cette ouverture du vivier des recteurs est en tout cas un moyen supplémentaire pour l'Etat d'intervenir dans les nominations et de « normaliser » un peu plus une administration de l'éducation nationale au fonctionnement historiquement à part. ■

MATTEA BATTAGLIA ET C. ST.